



989 Route de l'Arbresle
69380 CHATILLON D'AZERGUES
Tel : 04.72.54.83.80
Email : 0693975w@ac-lyon.fr

Point COVID

Lundi 29 Novembre 2021



Madame, Monsieur,

Dans la continuité de l'information précédente du 18/11, nous vous apportons quelques précisions sur la gestion de la crise sanitaire au sein du collège.

Le protocole en vigueur reste celui défini par nos autorités fin août et mis en place dès la rentrée de septembre. Les dernières déclarations nationales n'ont pas entraîné de modification des conditions d'accueil.

- Respect des gestes barrières :

Gel hydroalcoolique + port du masque obligatoire pour tous dans et aux abords de l'établissement dans un rayon de 50 m.

Ce point appelle à une rigueur sans faille de la part de tous.

Nous avons été jusqu'alors sur une stratégie de prévention auprès des élèves en rappelant de nombreuses fois le port correct du masque. Certains persistent toutefois à ne pas porter le masque correctement. Ils seront convoqués par la direction et un courrier aux familles sera envoyé. Il s'agit de la dernière mise en garde officielle avant l'engagement d'une procédure disciplinaire

- Limitation du brassage des élèves

L'organisation reste la même pour l'instant. Les élèves mangent toujours par classe ou groupe au restaurant scolaire. Les activités de groupes sont maintenues : cours en groupes LV2, Sciences, Latin, ateliers et AS sur la pause méridienne,...

- Réunions de travail interne, concertations, conseils de classe, conseil d'administration

Elles sont maintenues en état dans le respect des gestes barrières

- Réunions parents professeurs

Notre première mission est d'assurer la sécurité de tous les personnels, élèves et parents dans l'établissement. Comme nous ne pouvons pas exiger le Pass Sanitaire dans l'établissement, nous ne pouvons pas maîtriser la présence des parents sur des temps à forte densité. Les échanges en présentiel tels que nous les avons programmés et déjà organisés pour les remises des bulletins sont annulés.

Le suivi des élèves se fera par téléphone à partir du 8 décembre et jusqu'au 17 décembre.

Nous vous adresserons le 7 décembre, à la fin des conseils de classe, le nom de l'enseignant qui vous contactera. En cas de difficulté de communication et/ou de disponibilité, vous pouvez nous alerter par mail 0693975w@ac-lyon.fr

Vous aurez pris connaissance du bulletin de votre enfant en amont de l'échange téléphonique (publication sous Pronote le jeudi 2/12 pour les conseils de classe jusqu'au 30/11 inclus et mercredi 8/12 pour les autres). Le format papier sera donné aux élèves sur la période 6, 7 et 8 décembre.

Les mises en garde du conseil de classe seront envoyées par courrier le 10/12. Les familles des élèves concernés seront alors contactées par le professeur principal.

- Cas positif et cas contact au COVID

- Rappel de l'état dit "cas contact" : Situation de présence avec cas positif pendant au moins 15 minutes, à moins de 2 m sans porter de masque.

- Gestion des cas positifs et cas contact (site gov.fr)

- Au moindre doute, je m'isole

L'isolement doit devenir le centre de notre stratégie contre le virus. Pour ne pas nous contaminer les uns les autres, il est essentiel de nous isoler dès que c'est nécessaire. Au moindre doute et dès les premiers symptômes, je m'isole et je fais un test. Si mon test est positif, je reste isolé 10 jours et j'alerte mes contacts

- Cas contact au collègue

Si un élève est cas confirmé au Covid-19, ses camarades de cantine sont cas contacts mais il n'y a pas de fermeture automatique de la classe. Le protocole va varier en fonction d'une donnée cruciale : la vaccination ou la non-vaccination de l'élève.

- L'élève est cas contact non vacciné et donc à risque élevé

- L'isolement est obligatoire pendant 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.
- Un test doit être réalisé immédiatement et un second test sept jours après le dernier contact avec le cas confirmé pour tous les élèves en quarantaine.
- Si le premier test est négatif, la quarantaine se poursuit pendant sept jours jusqu'à la réalisation du second test.
- Si l'un des deux tests est positif, l'élève devient donc un "cas confirmé", il doit donc observer un isolement strict pendant dix jours. Il retourne au collège ou au lycée à l'issue de sa période d'isolement.
- Si le second test est négatif, les parents de l'élève doivent présenter une attestation sur l'honneur. L'enfant peut alors retourner à l'école avec un strict respect du port du masque pendant 7 jours et une vigilance renforcée. Si les parents ne fournissent pas l'attestation, la quarantaine se poursuit jusqu'à présentation de l'attestation ou pendant encore sept jours (14 jours de quarantaine au maximum)
- Retour au collège ou au lycée après la fin de la période d'isolement

- L'élève est cas contact vacciné et donc à risque modéré

- Une attestation sur l'honneur est à fournir sans délai
- Un test doit être réalisé immédiatement et un second test sept jours après le dernier contact avec le cas confirmé.
- Sauf si le premier test est positif, l'élève retourne au collège ou au lycée et les cours se poursuivent en présentiel.
- En cas de test positif, le même protocole que pour les élèves non vaccinés s'applique.

- L'élève est cas contact mais a eu le Covid-19 dans les deux mois qui précèdent, il est à risque négligeable

- Une attestation sur l'honneur est à fournir sans délai
- Pas de test à réaliser, sauf si des symptômes apparaissent, et poursuite des cours en présentiel.

- Continuité pédagogique

ENT :

Lors du Conseil d'Administration, la fédération des parents d'élèves a bien noté qu'une grande majorité d'enseignants joue bien le jeu, que ce soit dans la diffusion des leçons, plan de cours ou contenus. Cependant nous avons encore des marges de progrès et une information à tous les enseignants a été faite dans ce sens

Camarades de classe :

Scan, photos avec portable, mails, prêts de cahier, photocopies La solidarité et l'entraide entre les élèves peut aussi être un outil de rattrapage des cours

- Qualité de l'air dans les locaux

Le département va engager l'installation de plusieurs appareils tests, 5 à priori (restauration, études, salles). Comme tous nos espaces peuvent être ventilés naturellement, nous n'avons pas besoin de purificateurs d'air.

- Autotests

Conformément à la commande institutionnelle, une boîte de 10 autotests a été distribuée cet après-midi chaque élève de 6° afin qu'il puisse se tester 2 fois par semaine jusqu'au retour de janvier. Les élèves volontaires des autres niveaux peuvent venir récupérer un même lot au service gestion dans la limite de nos stocks.

Nous savons ces consignes lourdes et contraignantes mais il nous semble important de reprendre les points ci-dessus avec vos enfants pour poursuivre une scolarité sereine au sein du collège.

Nous vous remercions pour votre implication dans un esprit de solidarité au service du collectif

Pour les équipes du Collège

Jérôme PLANUS
Principal

